Les maux de la présidence

Yves Bertrand
Isabelle Guérin Lassous

La présidence de la SIF a changé le 3 février 2026. En cette période de transmission des pouvoirs, j'ai proposé à mon prédécesseur de coécrire ce « mot de la présidente », mot que nous aurions pu nommer « mot de la présidence ». Nous avons fait un choix plus radical avec « Les maux de la présidence » ! Oui, ce titre, un tantinet provocateur, est un raccourci abrupt pour « Les maux de la discipline informatique », que la présidence de la SIF se doit de prendre à bras le corps, avec le conseil d'administration, le conseil scientifique, les groupes de travail et tous les adhérents de la SIF. Les travaux et les actions menés au sein de la SIF ont permis d'en identifier trois principaux. Nous vous les soumettons ici, en esquissant des propositions qui ambitionnent de les juguler autant que les forces vives et bénévoles de notre association le permettent.

Le premier *mal* réside dans la difficulté à expliquer au grand public ce qu'est réellement l'informatique, à la fois dans sa diversité et dans son unité, et, au-delà, à l'installer comme bien culturel commun au sein de la société. Cette difficulté est aussi forte que l'est l'immixtion du numérique dans nos vies quotidiennes. L'explication relève de la vulgarisation, la transformation de l'informatique en bien commun relève de la médiation. Les organismes nationaux de recherche l'ont bien compris : le CNRS Sciences informatiques et Inria font de la médiation scientifique en informatique une valeur montante et prônent sa valorisation dans la carrière de leurs chercheurs. En 2014, le deuxième congrès de la jeune SIF posait déjà les bases de nos réflexions sur la médiation scientifique en informatique. En 2026, la SIF articule son congrès autour des « médiations informatiques », plurielles comme le sont les sciences informatiques. Ce congrès, qui a eu lieu au moment où vous lisez ces lignes, se tenait en l'honneur de Gilles Dowek,

DOI:10.48556/SIF.1024.27.7

disparu à l'été 2025. Les apports de Gilles à l'informatique sont de premier plan tant en recherche, qu'en formation ou en médiation ; comme il se doit, ils furent couronnés par plusieurs prix prestigieux. En ce début d'année 2026, nous avons appris avec une grande surprise et une émotion non moins grande que Gilles demandait, par testament, à notre association de créer un prix de médiation scientifique en informatique. Quel honneur ! Et quel devoir… Le congrès de Nancy dont le thème était déjà choisi avant la disparition de Gilles constituait dès lors l'écrin naturel où faire éclore ce prix. L'envergure scientifique de Gilles était un appel à associer à la création de ce prix les deux organismes nationaux de recherche de notre discipline. Il nous incombe de nous porter garants de la pérennité d'un prix dont nous souhaitons que la qualité soit à la hauteur de celui qui en est à l'origine, tant par le niveau que par la diversité des futurs récipiendaires. Au-delà du congrès 2026 et du *prix de médiation scientifique Gilles Dowek*, il est indispensable de continuer à promouvoir l'informatique sous toutes ses formes, par exemple l'informatique sans ordinateur ou les activités diverses proposées à tout âge dans les centres de culture scientifique et technique ou par des associations spécialisées La SIF avec ses partenaires dont la *fondation Blaise Pascal* s'attachera à encourager et promouvoir ces actions.

Le deuxième *mal* dont souffre l'informatique consiste en l'hiatus qui se creuse entre son impact considérable dans toutes les vies, privées et professionnelles, et la pauvreté de la formation initiale de la jeunesse à cette discipline. Au collège, l'informatique n'est abordée — seulement à partir de la classe de 5^{e} — que comme une branche des mathématiques ou de la technologie. Elle devrait être enseignée en tant que discipline à part entière pour en donner une vision plus juste et complète aux élèves, avec des enseignants spécialistes de cette discipline. La SIF — avec d'autres partenaires, dont *Talents du numérique* en particulier — œuvre à la création d'un cursus authentiquement informatique au collège. Au lycée, la spécialité *Numérique et sciences informatiques* (NSI) est le parent pauvre (avec la spécialité *Sciences de l'ingénieur*) de la formation scientifique. À peine 4 % des élèves la suivent en terminale et, en l'absence de toute politique publique pour la développer, la tendance est à la baisse depuis deux ans. Les actions de communication ont prouvé depuis des décennies leur effet tout à fait marginal sur les choix des élèves. On ne jugule pas des biais de genre, des biais de catégories socioprofessionnelles et des biais géographiques par des harangues. Seuls des aménagements structurels du collège et du lycée en phase avec les enjeux socio-économiques et géopolitiques d'aujourd'hui et de demain permettront de conférer à l'informatique la place de bien commun en formation initiale. La SIF, avec ses partenaires des mondes académique et socio-économique, s'emploiera au long cours à tenter de convaincre les pouvoirs publics qu'il y a urgence en la matière.

Le troisième *mal* est le déséquilibre femme-homme, endémique en informatique. La proportion de femmes pourrait être de 55 % au lycée si l'informatique, bien commun, était un constituant du tronc commun ; or elle stagne à 15 %. Elle est de 10 % en classes préparatoires MP2I et MPI. Elle est de 24 % dans les carrières du monde du numérique. Et dans l'enseignement supérieur, en informatique, on ne trouve que 25 % de femmes dans le corps des maîtres de conférences, et seulement 19 % dans celui des professeurs. L'enjeu est certes économique. Mais il est avant tout sociétal : il s'agit de permettre aux femmes d'accéder, à l'instar des hommes, à des carrières dans le numérique valorisées et bien rémunérées. En politique, seuls des « quotas » ont permis d'augmenter significativement la part des femmes aux postes à responsabilité. Laura Chobard, directrice de l'*École polytechnique*, déclarait en 2024 qu'« il serait légitime d'avoir des quotas de filles dans les prépas ». Le déséquilibre femme-homme ne se résorbera jamais par incantations, mais bien avec une réforme systémique de l'enseignement scolaire évoquée précédemment — seule à même d'ouvrir les mêmes portes à toutes — et à l'aide de quelques mesures numériques coercitives[1] qui ont déjà fait leurs preuves comme l'a montré Isabelle Collet[2]. La SIF continuera ainsi à accompagner ces réflexions pour les transformer en actions notamment avec ses partenaires de l'équipe de France du numérique.

Postscriptum — Il est un biais de genre contre lequel il sera agréable de ne pas avoir à lutter. En effet, en 2026, le conseil d'administration de la SIF compte onze femmes pour treize hommes. Un vrai biais de surreprésentation féminine par rapport aux proportions précitées, habituelles dans toutes les sphères « informatiques » de la société !

1. Le maître mot est bien sûr « quotas ».
2. *Les oubliées du numérique*, Isabelle Collet, Le passeur éditeur, 2019.